

# Niveaux de service

Cadre de référence

Examen des exigences relatives aux services de la  
circulation aérienne et à l'espace aérien

dans les environs de

Winnipeg, Manitoba

NAV CANADA  
Niveaux de service  
151, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1P 5H3

Juin 2024

## Table des matières

1. Objectif .....	1
2. Portée de l'étude .....	1
3. Contexte.....	1
4. Méthodologie.....	2
5. Ressources humaines.....	3
6. Plan de gestion des activités .....	3
7. Importance des changements .....	4
8. Ressources financières .....	4
9. Consultations.....	4
10. Plan de gestion de la sécurité.....	5
11. Autorité .....	5

# 1. Objectif

Le présent cadre de référence a pour objectif d'entreprendre une étude aéronautique (l'« étude ») visant à déterminer les exigences en matière de services de la circulation aérienne (ATS) et d'espace aérien dans les environs de Winnipeg, à l'appui du nouveau Programme de formation du personnel navigant de l'avenir (FPNA) basé à Southport, au Manitoba.

# 2. Portée de l'étude

L'étude évaluera les exigences en matière de services de la circulation aérienne (ATS) et d'espace aérien dans les environs de Winnipeg, St Andrews et Southport (c.-à-d. la région de contrôle terminal [TCA], le prolongement de région de contrôle [CAE], les zones de transition [TA] et les zones de contrôle [CZ]), y compris le potentiel d'ajustements de l'espace aérien de classe F et des zones d'entraînement de vol civil.

# 3. Contexte

## **Aéroport international Richardson de Winnipeg (CYWG)**

L'aéroport international de Winnipeg est un aéroport principal du système aéroportuaire canadien et se situe dans une CZ de classe C de sept milles marins (NM). Les principales fonctions de l'aéroport sont le service passager régulier, le fret (de nuit), les opérations aériennes militaires, l'entretien des aéronefs et la formation au pilotage. La principale activité des aéronefs VFR dans la CZ de Winnipeg est la formation IFR simulée à l'aéroport.

## **Aéroport de St Andrews (CYAV)**

L'aéroport de Winnipeg/St Andrews est situé à 12 NM au nord-est de l'aéroport international de Winnipeg, à l'intérieur d'une CZ de classe D de cinq milles marins de forme irrégulière, où le service de contrôle d'aéroport est assuré 15 heures par jour. Il s'agit de l'aéroport d'aviation générale le plus important de la région du Grand Winnipeg. Il offre à ses utilisateurs une large gamme de services et sert de base pour l'exploitation d'aéronefs légers privés et commerciaux à voilure fixe et à voilure tournante.

## **Portage La Prairie/Southport (CYPG)**

L'aéroport de Portage la Prairie/Southport est situé à 40 NM à l'ouest de l'aéroport international de Winnipeg. L'aéroport dispose d'une CZ de classe D de 10 NM de forme irrégulière et est desservi par une tour à horaire limité exploitée dans le cadre d'un contrat de service avec le ministère de la Défense nationale (MDN). L'aéroport prend actuellement en charge des activités de formation

primaires, au pilotage d'aéronefs multimoteurs et au pilotage d'hélicoptères pour l'armée, ainsi que des activités limitées de formation civile au pilotage.

Le MDN s'est engagé à réaliser des investissements importants et stratégiques à long terme afin de garantir que les forces armées canadiennes continuent à fonctionner comme une force agile et prête au combat, capable d'apporter des contributions tangibles et de respecter ses engagements sur le territoire national et dans le monde entier.

Le Programme de FPNA représente l'un de ces investissements. Il renouvellera les services de formation des équipages de conduite d'aéronefs afin de contribuer au maintien d'une force aérienne polyvalente et apte au combat. Le Programme comprendra la formation des pilotes et des équipages de conduite d'aéronefs pour les officiers des systèmes de combat aérien et les exploitants de capteurs électroniques aéroportés. Il fournira des aéronefs, des simulateurs, des instructeurs civils, des systèmes de formation en classe et d'autres services essentiels, tels que l'entretien des aéronefs et des aérodromes. La durée du contrat devrait être d'au moins 20 ans.

## Région du Grand Winnipeg

Diverses opérations sont menées à partir de plusieurs autres aéroports de la région et dans les limites d'une TCA de classe C de 35 NM de forme irrégulière centrée sur le VOR de Winnipeg (YWG) et à partir de 3 000 pi ASL et plus haut.

Le service de contrôle terminal est assuré 24 heures sur 24 par le centre de contrôle régional (ACC) de Winnipeg. En plus de fournir un service de contrôle terminal autour de l'aéroport international Richardson de Winnipeg, la sous-unité Région terminale fournit un service IFR autour de l'aéroport de St Andrews (CYAV) et de l'aéroport de Portage la Prairie/Southport. Le service IFR de ce dernier servent presque exclusivement à la formation au pilotage des Forces canadiennes.

## 4. Méthodologie

L'étude permettra de recenser, d'évaluer et d'analyser l'information recueillie dans le cadre de la collecte de données et de la consultation des utilisateurs et des parties prenantes. L'étude permettra :

- 1) de confirmer les exigences des parties prenantes pour les services examinés;
- 2) d'analyser les préoccupations et les problèmes soulevés par les parties prenantes;
- 3) d'élaborer des solutions et des options possibles;
- 4) de procéder à une détermination des dangers et évaluation des risques sur les problèmes, le cas échéant;
- 5) de présenter des recommandations à la haute direction et au Conseil d'administration aux fins d'approbation;
- 6) d'assurer la coordination avec les gestionnaires appropriés qui participeraient à la mise en œuvre technique et opérationnelle des changements de service proposés;
- 7) d'assurer la coordination avec Transports Canada.

Une analyse de rentabilisation sera élaborée afin de valider les recommandations, le cas échéant.

## 5. Ressources humaines

L'équipe multidisciplinaire chargée de l'étude sera composée, au besoin, de représentants des domaines opérationnels, techniques et de soutien essentiels.

Cette équipe s'assurera que la consultation avec les parties prenantes intéressées ou concernées est suffisante avant de formuler toute recommandation à la haute direction.

Elle effectuera également une analyse des risques et pourra faire appel aux parties prenantes pour participer à l'évaluation de certains scénarios de risque.

Chef d'équipe :            Gestionnaire, Niveaux de service

Collaborateurs :

- Spécialiste, Niveaux de service
- Gestionnaires et personnel de la Région d'information de vol de Winnipeg
- Gestion de l'information aéronautique
- Groupe Technologies de NAV CANADA
- Groupe Performance de l'entreprise de NAV CANADA
- Groupe Relations avec l'industrie et les parties prenantes de NAV CANADA
- Autres personnes, au besoin

## 6. Plan de gestion des activités

Approbation du cadre de référence : juin 2024

Lors de la réalisation de l'étude\*, les activités suivantes seront entreprises :

- 1) Élaboration d'un plan de communication et de consultation – Printemps 2024
- 2) Début de l'étude – Été 2024
- 3) Consultations – Été 2024
- 4) Évaluation des résultats des consultations – Automne 2024
- 5) Exécution d'une détermination des dangers et évaluation des risques sur les problèmes – Hiver 2025
- 6) Mise au point du rapport de l'étude aéronautique – Printemps 2025
- 7) Approbation de la haute direction et du Conseil d'administration – Printemps 2025

Si une proposition de modification est approuvée :

- 8) Publication d'un avis de proposition – Printemps 2025
- 9) Diffusion de l'évaluation finale à Transports Canada pour examen de la sécurité – Été 2025

Une fois que nous aurons reçu l'accord de Transports Canada :

- 10) Coordination du plan et des dates de mise en œuvre avec les groupes appropriés – À déterminer
- 11) Préparation d'un document au groupe Gestion de l'information aéronautique – À déterminer
- 12) Préparation et publication de la circulaire d'information aéronautique – À déterminer
- 13) Préparation et publication d'un avis — À déterminer
- 14) Mise en œuvre – À déterminer
- 15) Surveillance et examens postérieurs à la mise en œuvre – À déterminer

\* Le calendrier de l'étude peut faire l'objet de changements.

## 7. Importance des changements

Certaines des options de prestation de services proposées peuvent représenter un changement important pour un groupe d'utilisateurs non négligeable. Le cas échéant, les dispositions de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* sur les avis officiels s'appliqueront.

## 8. Ressources financières

Les changements relatifs à la conception des services pourraient nécessiter un soutien technique. Ces exigences seront cernées à mesure que l'étude progressera en vue d'entamer la planification de projet pour la mise en œuvre des recommandations d'ingénierie qui figurent dans l'étude.

## 9. Consultations

Un plan de consultation approprié sera rédigé. Il comprendra des consultations formelles avec les parties prenantes afin de déterminer s'il existe des problèmes et quelles mesures d'atténuation peuvent s'avérer nécessaires si des changements sont recommandés pour la fourniture de services de la circulation aérienne et la classification ou la structure de l'espace aérien.

Les organisations de l'aviation représentant les aéroports, l'aviation générale, l'aviation d'affaires et d'autres organisations, selon le cas, seront consultées durant l'étude. Une liste complète des utilisateurs et des parties prenantes consultés sera jointe à l'étude.

Si vous avez des questions ou souhaitez apporter votre contribution à l'étude, vous pouvez le faire en envoyant un courriel à [studies.etudes@navcanada.ca](mailto:studies.etudes@navcanada.ca) ou en écrivant à l'adresse suivante :

Adresse municipale/du service de messagerie

Adresse postale

NAV CANADA Niveaux de service 151, rue Slater Ottawa (Ontario) K1P 5H3	NAV CANADA Niveaux de service C.P. 3411, succ. T Ottawa (Ontario) K1P 5L6
---	--

## 10. Plan de gestion de la sécurité

NAV CANADA préparera un plan de gestion de la sécurité du projet, précisant les responsabilités liées à la mise en œuvre découlant de l'étude, y compris les mesures d'atténuation et les mesures de surveillance pour mettre en œuvre tout changement de service.

## 11. Autorité

Le présent document a été publié sous l'autorité de la vice-présidente adjointe, Relations avec l'industrie et les parties prenantes.